

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 358

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 36Dans le *e*) du 1° du A du I de cet article, substituer au mot :

« services, »

les mots :

« services et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.